





FILAZANA
OMC
IZAHAY MAMBRA OMC ELARGI ETO MIARINARIVO DIA
MANAO IZAO FILAZANA MANARAKA IZAO:
- NY FAMORIAM-BAHOAKA REHETRA DIA TSY MAINTSY
AHAZOANA ALALANA AMIN'NY FANJAKANA
- TSY MAINTSY AHAZOANA ALALANA AMIN'NY
TOMPON'NY KOA NY TOERANA (KAADMININA NA OLON-
TSOTRA)
NOHO IZANY :
1. TSY EKENA NY FAMORIAM-BAHOAKA TSY NAHAZO
ALALANA
2. HANDRAY FEPETRA HENTITRA NY MPITANDRO NY
FILAMINANA MANOLOANA IZAY FIOARAM-PEFY
SY TSY FANARAHAN-DALANA .
3. MAMPITANDRINA HO AN'IZAY ALAIM-PANAHY
HANOHINTOHINA NY FILAMINAM-BAHOAKA
-SATRIA ADIDINAY NY MIARO NY VAHOAKA SY NY
FANANANY
MANAO SONIA NY MPIKAMBANA AO AMIN'NY OMC
[Signatures and stamps]





DE L'ORGANISME MIXTE DE CONCEPTION

Les interventions de l'armée sont régies par le Décret n° 86-056 portant création de l'Organisme Mixte de Conception (OMC) en date du 05 février 1984. Selon ce texte, l'OMC est dirigé par le représentant local de l'Etat, un élu (président de fanjany ou chef de région) ou un agent de l'Etat désigné (chef de district ou président de délégation spéciale). Au niveau national, l'OMCANAT est présidé par le Président de la République ou le Premier Ministre. Cet organisme est chargé, « dans le cadre des lois et règlements en vigueur, d'assurer la défense de la sécurité publique ainsi que l'ordre public, économique et social » (art. 1). Il dispose de l'Etat Major Mixte Opérationnel (EMMO), composé de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale et de l'armée pour l'exécution des décisions prises. La responsabilité des actions et l'animation des EMMO incombent à la Police nationale pour les villes pourvues de commissariat, la Gendarmerie nationale dans les campagnes et les

faingatsy ny lalàna, eo amin'ny tanindrazany koa izany ireto

Raha ny fananana amin'ny lalàna (Décret 86-056) dia ny "Chef de région" izany no



nanao

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
 Nitiavana-Tanindrazana- Fandrosoana

MINISTERA AO AMIN'NY FIADIDIANA NY
 REPOBLIKA MISAHANA NY HARENA AN-
 KIBON'NY TANY SY NY SOLITANY

MINISTÈRE AUPRES DE LA
 PRÉSIDENTIE CHARGÉ DES
 MINES ET DU PÉTROLE

Brao Miadidy ny sora-pananana
 momban'ny harena an-kibon'ny tany
 eto Madagasikara

BUREAU DU CADASTRE MINIER
 DE MADAGASCAR

« Lalàna laharana faha 99-022 tamin'ny 19 Agositra 1999 mifehy ny Harena an-kibon'ny tany
 novain'ny lalàna laharana faha 2005-021 tamin'ny 17 oktobra 2005 »
 « Didim-panjakana laharana faha 2006-910 tamin'ny 19 Desambra 2006 »
 Loi N° 99-022 du 19 Août 1999 portant code minier modifiée par la loi N° 2005-021 du 17 octobre 2005
 « Décret N° 2006-910 du 19 Décembre 2006 »

**FAHAZOAN-DALANA HITRANDRAKA
 PERMIS D'EXPLOITATION**

	Laharana Numéro	38234		
Araka ny Didim-pitondrana laharana Par arrêté n°		33067/2015	tamin'ny en date du	05/11/2015
dia nomena an'i Il a été octroyé à	JIUXING MINES S.A.R.L.			
monina ao Domicilié à	IVK 247, Ankadifotsy Befelatanana, Antananarivo 101			

Ity fahazoan-dàlana « E » ity dia manan-kery amin'ny fitrandrahana ireto akora,
 voatondro aty ampiandohana manaraka ireto.

Le présent permis « E » valable pour l'exploitation de la (des) substance(s),
 initialement déclarée(s) suivantes:

Fer - Or - Argent - Plomb - Zinc - Béryllium

Ny vakim-paritra iandohan'ity fahazoan-dàlana ity dia misy Le périmètre initial dudit permis comporte	64	efamira 625 m ny lafiny carré(s) de 625 m de côté situé
ary hita ao amin'ny tao-tsarintany FTM 1/100.000 laharana principalement sur la carte FTM au 1/100.000 n°	N47	ao amin'ny Faritr'i et dans la (les) Région(s) de
ITASY	sy Distrikan'i et District(s) de	MIARINARIVO

Ny lisitry ny mari-drefin'ivon'ny efamira amin' ny zoron'ny vakim-paritra
 araka ny haibolan-tany « Laborde » (SGL) dia hita ao amin'ny tovana
 mampiseho ny firafitry ny vakim-paritra, izay mitambatra iray amin'ity fahazoan-dàlana ity.
 La liste des coordonnées des centre(s) du/des carré(s) du sommet, dans le Système Géodésique Laborde (SGL)
 est annexée dans « Configuration du Périmètre » qui fait partie intégrante de ce permis.

Ity fahazoan-dàlana ity dia manan-kery mandritry ny
 Le présent permis est valable pour une durée de **40** taona manomboka ny **05/11/20**
 ans à compter du

Sary raha toa ka olon-tsootra
 Photo si personne physique

Natao teto Antananarivo ny le 16 NOV

LE DIRECTEUR PAR INTERIM DU CADASTRE MINIER

4/8

Fazain'ny anjara iray, Ratsimbazafy, Nivahy Andriamisa (ny anjara iray) no hahazo fahafahana

David RATSIMBAZAFY

Directeur de l'Admin et de Gestion des Opérations sur les Industries Extractives

Madagascar | Mines et métaux



Ministère Auprès de la Présidence Chargé des Mines et du Pétrole
Madev Engineering, Madev, Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
Ecole polytechnique Antananarivo



Expérience

Directeur de l'Administration et de Gestion des Opérations sur les Industries Extractives

Ministère Auprès de la Présidence Chargé des Mines et du Pétrole

avril 2015 – Aujourd'hui (1 an 3 mois) | Ampandrianomby, Antananarivo Madagascar

Délivrance autorisation activité minière autre que titre minier

Suivi et contrôle

Exportation produits miniers

Consultant

Madev Engineering

octobre 2011 – avril 2014 (2 ans 7 mois)

Consultant

Madev

novembre 2011 – septembre 2012 (11 mois) | Madagascar, Anjanahary

Élaboration d'Étude d'impact environnemental .

Conseil et élaboration de dossier de client nationaux et internationaux pour avoir un permis minier

Gestion d'autorisation environnemental, permis minier, et d'autres autorisations pour le compte

Sociétés minières.

Montage de Business plan de projet minier.

Chef de service technique

Bureau du Cadastre Minier de Madagascar

avril 2005 – avril 2010 (5 ans 1 mois) | Ampandrianomby

EXTRAIT



www.madagete.org

Conseil des ministres du mercredi 8 avril 2015 à 16 heures au palais d'Etat d'Iavoloha.

II. NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTRE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES MINES ET DU PETROLE

- Décret abrogeant le décret n°2014-319 du 14 mai 2014 portant nomination du Directeur Général des Ressources Minières du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques. Décret abrogeant le décret n°2014-320 du 14 mai 2014 portant nomination du Directeur Général des Hydrocarbures du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- Décret abrogeant le décret n°2014-916 du 24 juin 2014 portant nomination du Directeur des Etudes Géologiques et Minières du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- Décret abrogeant le décret n°2014-915 du 24 juin 2014 portant nomination du Directeur des Hydrocarbures Amont du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- Décret abrogeant le décret n°2014-917 du 24 juin 2014 portant nomination du Directeur de l'Administration Minière du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- Mme **Rakotonirina Miary Zo**, Directeur des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- M **Andriamparany Carl de Mon Espoir**, Directeur Général des Etudes et de Développement (DEGD) du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- Mme **Rabetokotany Vonjinasina Felizisoa Laurence**, Directeur des Etudes et de la Promotion (DEP) du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- Mme **Ranaivomatala Rindra Lovanaina**, Directeur de Développement des Projets (DDP) du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- M **Fasolemnana Eddy Haritala**, Directeur Général de l'Observatoire Technique et des Opérations (OOTO) du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- Mme **Ranorocharisoa Tavina Omega**, Directeur de l'Evaluation et de la Coordination des Organismes Rattachés (ECCOR) du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.
- M **Ratsimbazafy David Andrianantiana**, Directeur de l'Administration et de Gestion des Opérations sur les Industries Extractives (OAGIE) du Ministère auprès de la Présidence chargée des Ressources Stratégiques.

III. NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT





Jeannot Ramambazaiy – 29 Jona 2016